



NOUVEL EMPLOI, NOUVEAU LOGEMENT

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

- ✓ Vous avez moins de 30 ans et,
- ✓ Vous êtes salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole et,
- ✓ Vous percevez une rémunération inférieure ou égale au SMIC et,
- ✓ Vous prenez un logement* en location et,
- ✓ Vous déposez votre demande d'aide dans les 6 mois qui suivent la date de démarrage de votre cycle de formation (ou 3 mois avant le début de votre formation)

Si vous remplissez ces conditions,

INICIAL peut vous aider à financer votre logement

Subvention jusqu'à 100 €** par mois pendant toute la durée de votre formation avec un maximum de 36 mois soit une subvention maximale de 3 600 €.

N° CRISTAL : 09 69 36 72 69

(appel non surtaxé)

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est cumulable avec l'AIDE MOBILI-PASS® et les AIDES LOCA-PASS®.

* Tous types de logement : vide ou meublé, conventionné ou non, colocation, temporaire... excepté les chambres d'hôtes, les gîtes ou résidences de tourisme.

** loyer + charges – aides personnalisées au logement = MOBILI-JEUNE dans la limite de 100 €/mois.

BOLBEC : CCI, 16 bis avenue Foch - 02 35 38 02 03
BREST : 1 place 19è RI - 02 98 00 38 88
FOUGÈRES : 50 rue Nationale - 02 99 94 75 81
LANDERNEAU : Parc d'Innovation Mescoat - 02 98 85 42 00
LORIENT : 10 ter bd Général Leclerc - 02 97 21 67 64
MORLAIX : CCI, Aéroport - 02 98 62 39 09
NANTES : 15 rue Jeanne d'Arc - 02 40 47 48 42
QUIMPER : 14 rue de Troménie - 02 98 90 48 55

REDON : CCI 27 Quai Surcouf BP 70305 - 02 97 54 21 04
RENNES : Parc d'Armorique – 43 square de la Mettrie - 02 99 27 20 00
RENNES : 19 rue de la Chalotais - 02 99 67 30 30
SAINT-BRIEUC : 5 place de la Liberté - 02 96 68 92 12
SAINT-MALO : 66b chaussée du Sillon - 02 99 56 85 77
VANNES : 7 rue Ella Maillart P.A de Laroiseau - 02 97 54 21 04
VITRÉ : 30 rue de Paris - 02 99 74 55 88

MAJ – 08/07/2014

www.inicial.fr

Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés